

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Liaison entre l'île Rousseau et le pont du Mont-Blanc».

TEXTE DE LA QUESTION

Je demande au Conseil administratif ce qu'il pense de relier l'île Rousseau au pont du Mont-Blanc par une petite passerelle légère.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Du point de vue de l'histoire, l'«île aux barques» était la pointe d'un dispositif de fortification face au lac. Le pont des Bergues offrait l'accès à l'île, à son jardin des oiseaux et à son pavillon japonais par une passerelle légère. Suivant le développement des quartiers fazystes, le pont du Mont-Blanc a été installé à l'amont, en gardant toutefois l'accès originel par le pont des Bergues. C'est ce dispositif historiquement et architecturalement clair qui a été poursuivi. La proposition PR-361 relative au pont des Bergues incluait le maintien de l'accès d'origine à l'île Rousseau.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 30 mai 2007.